



26-09 -2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 26 septembre 2023, à 18 h 09, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock

Harold Wubbolts

Marc-André Tremblay

Alexandre Le Blanc

Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Claire Blais, est également présente.

Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier est absent.

- ✍ La directrice générale et greffière-trésorière par intérim informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

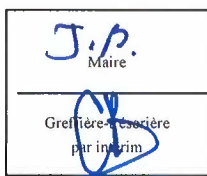
ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires*
- 4- Projet rue Boucher – Dépense reliée à la disposition des sols contaminés
- 5- Parole au public concernant la séance en cours
- 6- Levée de la séance

1.

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2023-09-280



Séance extraordinaire du 26 septembre 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que la séance soit ouverte à 18 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2023-09-281

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.

➤ **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – PROJETS
COMMUNAUTAIRES**

2023-09-282

CONSIDÉRANT le programme fédéral de subventions et de contributions *Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)* qui offre un soutien financier pour la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité;

CONSIDÉRANT que le volet communautaire offre des subventions fédérales à l'appui de projets communautaires conçus pour des aînés et qui les habilite dans leur communauté et contribuent à l'amélioration de leur santé et leur bien-être;

CONSIDÉRANT que la Municipalité fait partie des demandeurs admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT le projet « *Station d'exercice - Mobilier urbain* » du parc municipal Euclide-St-Pierre;

CONSIDÉRANT que les demandes de financement dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires* doivent être adressées au plus tard le 28 septembre 2023;



Séance extraordinaire du 26 septembre 2023

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que ce conseil autorise le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires* et visant l'acquisition et l'installation de mobilier urbain dans les diverses stations d'exercice du parc municipal Euclide-St-Pierre.

Et que ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Claire Blais, ou en cas d'absence de cette dernière, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Lorraine Sabourin, à poursuivre toutes et chacune des démarches qui seront nécessaires afin de mener à terme ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.

➤ **PROJET RUE BOUCHER – DÉPENSE RELIÉE À LA DISPOSITION DES SOLS CONTAMINÉS**

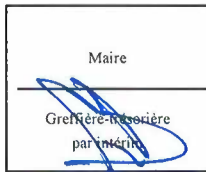
2023-09-283

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et de voirie exécutés sur la rue Boucher;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-09-264 par laquelle ce conseil a autorisé les dépenses liées à la disposition des sols contaminés constatés après analyse et caractérisation selon les normes établies par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'avis de changement 04 rev.01 de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*, daté du 15 septembre 2023, indiquant qu'à la suite d'analyses supplémentaires des surplus d'excavation, des quantités plus grandes de sols contaminés sont à disposer en accord avec les normes environnementales en vigueur et que les quantités réelles des sols disposés sont payables selon les prix unitaires du bordereau, sous présentation des manifestes de disposition;

EN CONSÉQUENCE :



Séance extraordinaire du 26 septembre 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que ce conseil autorise la dépense reliée à la disposition des sols contaminés à la suite des travaux de remplacement de conduite d'eau potable et de voirie exécutés sur la rue Boucher, à savoir une somme approximative de 192 125,43 \$ telle qu'estimée à l'avis de changement 04 rev.01 de la firme *Parallèle 54 Expert conseil*, daté du 15 septembre 2023.

Que ce conseil en autorise le paiement. Et qu'à cette fin, la greffière-trésorière par intérim émet un certificat de crédits au poste 23 05002 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.

➤ **PAROLE AU PUBLIC CONCERNANT LA SÉANCE EN COURS**

La parole est au public concernant la séance en cours, toutefois aucun public n'est présent à la séance en cours.

6.

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-09-284

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que la séance soit et est levée à 18 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Maire


Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.